

**COMMUNE DE LUCINGES**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre le lundi 29 janvier à 19h30

Le conseil municipal de la commune de Lucinges, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Lucinges sous la présidence de Monsieur Le Maire, Jean-Luc SOULAT

Elu secrétaire de séance : Jean-Yves BEUCHER

**Présents :** JL. SOULAT, L. BAUD, A. BAZIN, JY. BEUCHER, C. BURKI, P. CHARRIERE, A. CHICHER, M. CIAMPORCERO-BEAUQUIS, Y. DIEULESAINT, P. GERBAZ, E. JOVILLAIN, JP LEMMO, S. MARTY, I. MAUGET, V. MOUCHET, M. SARTON, D. SIMONEAU.

**Absents :** A. FAVRAT pouvoir P. GERBAZ, C. MASCAGNI pouvoir D. SIMONEAU

**Date de convocation du conseil municipal :** 23/01/2024

**Délibération N° 2024-01-08 : Annemasse Agglo : rapport de la chambre régionale des comptes- audit de performance sur la mise en œuvre des mesures d'accompagnement du Léman Express**

La chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes a procédé, dans le cadre de son programme de travail, à l'examen de la gestion de la communauté d'agglomération d'Annemasse-les-Voirons (mobilité transfrontalière). Lors de sa séance du 15 septembre 2023, la chambre a arrêté ses observations définitives qu'elle a transmises au président de la communauté d'agglomération pour être communiquées à son assemblée délibérante.

La présentation du rapport ayant eu lieu le 20 décembre 2023, les observations définitives ont été envoyées ensuite à chaque commune d'Annemasse Agglo, en application de l'article L. 243-8 du code des juridictions financières afin d'être présentées lors du plus proche conseil municipal.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

- **Prend acte** du rapport de la chambre régionale des comptes concernant l'audit de performance sur la mise en œuvre des mesures d'accompagnement du Léman Express.

**Ainsi fait et délibéré en séance**

Le Secrétaire de Séance,  
Jean-Yves BEUCHER

Le Maire,  
Jean-Luc SOULAT

